



---

## PEINTRE EN BATIMENT TP- 00073 Niveau III

---

### RNCP36257

**Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION**

Date de début des parcours certifiants : 18/08/2022

Date d'échéance de l'enregistrement : 18/08/2027

#### Objectifs de la formation :

Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.

Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.

Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.

Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante.

#### Prérequis :

Aucun prérequis - Toutefois Maitriser les savoirs de base (lire, écrire, compter) est nécessaire pour le bon déroulement de la formation.

#### Public :

Tout public

#### Admission, modalité et délai d'accès :

Les admissions : sur dossier, en entrée permanente.

Les étapes d'admission :

- Examen du dossier, tests de positionnement et entretien individuel.

#### Horaires :

Lundi : 8h30-12h00 et 13h00-17h00

Mardi –Mercredi : 8h00-12h00 et 13h00-17h00

Jeudi : 8h00-12h00 et 13h00-16h30

Vendredi : 8h00-12h00



### Les moyens mis en œuvre:

Le centre de formation dispose d'une salle de séances théoriques ainsi que des cabines aménagées pour la mise en pratique.

Chaque stagiaire à sa cabine et en a la responsabilité.

La formation est assurée par des formateurs experts et un référent pédagogique. Mise à disposition des produits et outillages nécessaires au déroulement de la formation. Mise à disposition d'appuis techniques.

Les étapes du programme de la formation sont expliquées de manière théorique et pratique par le formateur. Celles-ci sont ensuite appliquées en situations réelles par le/la stagiaire.

### Modalités pédagogiques :

- Echanges participatifs
- Apports théoriques en supports papiers et/ou clé USB (remis dès le début de la formation à chaque participant)
- Exercices et mises en situations réelles
- Études de cas pratiques

### Intervenants :

Formateurs permanents FORMATSUD. Les CV des formateurs sont disponibles sur simple demande.  
Responsable pédagogique : Emmanuel BENEJEAN

### Evaluations :

Le suivi pédagogique est effectué en « continu ». Un « livret de progression » est attribué à chaque stagiaire en début de formation. Celui-ci nous permet d'évaluer la progression et la compréhension du stagiaire et il est complété par le formateur grâce aux entretiens techniques individuels, QCM, mises en situation, exercices pratiques en cabine.

A l'issue de la formation, le/la stagiaire garde un exemplaire tamponné et signé de ce livret, justifiant ainsi la maîtrise acquise lors de son parcours.

L'examen final se déroule comme suit :

#### **Mise en situation professionnelle : 17 h 00 min**

Le candidat réalise la mise en situation professionnelle à partir de documents qui lui sont remis au début de l'épreuve, elle comprend :

- L'application d'un ragréage et/ou d'une peinture D2 ;
- L'application d'un RSE ou d'un RPE ;
- L'application d'une couche ou deux de peinture ou de lasure sur un support bois ;
- L'application d'une peinture acrylique sur un plafond.
- La réalisation d'une passe d'enduit de lissage ;
- Le traitement d'une fissure et la pose d'une bande de calicot ;
- La mise à la teinte une peinture acrylique et son application sur un mur ;

- L'application d'une peinture acrylique sur une porte, un faux lambris ou une fenêtre préalablement préparés en qualité de finition B ;
- La pose de papier peint à raccord droit avec passage d'obstacles ;
- La pose d'un revêtement mural à peindre avec passage d'obstacles ;
- L'application d'un ragréage dont une partie est non revêtue ;
- La pose d'un revêtement de sol PVC en dalles ou en lames ;
- La pose d'un revêtement de sol textile aiguilleté ou velours en lés.

**Questionnaire professionnel** : 01 h 30 min

Questionnaire sous la forme de QCM

**Entretien final** : 00 h 20 min

Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (10 minutes)

**Durée totale de l'épreuve pour le candidat** : 18 h 50 min

### Sanction de la formation :

Un « **titre professionnel** » est délivré suite à la réussite de l'examen effectué en fin de formation.

### Le métier du « Peintre en bâtiment »

Le peintre en bâtiment assure la finition intérieure et extérieure des bâtiments neufs ou en rénovation. Ces travaux ont pour finalité de protéger et de décorer les supports. Il réalise les travaux préparatoires et d'apprêts. Il procède ensuite à la mise en peinture, à la pose de revêtements muraux et de revêtements de sol de technicité courante.

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective, en application du PPSPS, ou du plan de prévention. Il doit respecter les règles de sécurité concernant le travail en hauteur, la protection contre les risques liés à la présence d'amiante, de poussières, et de produits volatils nocifs. Il doit se prémunir des risques électriques.

Des consignes lui sont généralement données en termes de résultats à atteindre. Les matériaux sont mis à sa disposition sur chantier mais il doit organiser ses différentes interventions et connaître les systèmes de mise en œuvre des produits utilisés. Le peintre en bâtiment travaille généralement seul ou au sein d'une petite équipe (2 à 5 personnes), sous la responsabilité d'un chef d'équipe, d'un compagnon ou de l'artisan. Il dispose d'une autonomie pendant sa journée de travail, mais peut consulter son responsable en cas de problèmes inopinés. Certains types de chantiers (travaux sur des grandes surfaces, montage d'échafaudages) nécessitent un travail en équipe. Il manipule des charges lourdes.



## TITRE PROFESSIONNEL PEINTRE EN BATIMENT

### Blocs de compétences

Le titre professionnel est composé de quatre blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

**CCP 1 - Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C**

**CCP 2 - Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B**

**CCP 3 - Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B**

**CCP 4 – Poser des revêtements de sol souple de technicité courante**



## Débouchés :

- ouvrier professionnel peintre en bâtiment ;
- ouvrier d'entretien peintre ;
- applicateur d'étanchéité ;
- monteur en échafaudages ;
- peintre enduiseur ;
- solier moquettiste.

## Suite du parcours :

Cette certification permet une insertion directe dans le métier de peintre en bâtiment et constitue une base d'évolution vers des qualifications de niveau supérieur dans le secteur du second œuvre et du BTP :

- BP Peintre applicateur de revêtements (niveau 4)
- Bac Pro Aménagement et finition du bâtiment
- TP Peintre décorateur (niveau 4)
- BTS Bâtiment (niveau 5)
- BTS Aménagement et finition du bâtiment (niveau 5)
- BUT Génie civil – construction durable (niveau 5)
- Licence professionnelle BTP (niveau 6)
- École d'ingénieur ou Master Génie civil (niveau 7)

## Équivalences :

Équivalences avec d'autres certifications (le cas échéant) :

- CCP 003021 Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C du Titre Professionnel Façadier Peintre.
- CCP 003026 Poser des revêtements de sol souples de technicité courante du Titre Professionnel Solier Moquettiste.

## Passerelles :

Le titulaire des certificats de compétences professionnelles « Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante » du titre professionnel de solier moquettiste révisé par arrêté du 3 février 2022 et « Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C » du titre professionnel de façadier-peintre révisé par arrêté du 3 février 2022 peut obtenir par correspondance les certificats de compétences professionnelles « Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante » et « Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C » du titre professionnel de peintre en bâtiment issu du présent arrêté. Arrêté du 3 février 2022 relatif au titre professionnel de peintre en bâtiment.

---

## DÉROULEMENT

---

Durée de la formation : 1195 heures

Cette durée peut être réduite ou ajustée en fonction des résultats du positionnement initial, des compétences déjà maîtrisées et des objectifs professionnels du bénéficiaire.

### Période d'intégration :

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel

#### CCP 1 - Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C

- Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser
- Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
- Mettre en œuvre des revêtements de peinture épais et semi-épais de classe D3 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
- Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B

#### CCP 2 - Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B

- Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover
- Réaliser des travaux de peinture sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou rénover
- Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover
- Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover

#### CCP 3 - Réaliser des travaux de revêtements muraux simples à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B

- Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover
- Réaliser des travaux de préparation, de pose et de mise en peinture de revêtements muraux à peindre sur des cloisons enduites

## CCP 4 – Poser des revêtements de sol souple de technicité courante

- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en dalles et en lames sans obstacle de technicité courante
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC en lés sans obstacle de technicité courante
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles sans obstacle de technicité courante
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés sans obstacle de technicité courante

### Préparation à l'habilitation électrique BS

#### Classement de finitions :

Il existe divers états de finition, qui sont répartis en quatre catégories : la finition A, B, C, et ce que l'on appelle la finition spécifique.

**La finition A** est la finition la plus soignée, la plus aboutie. Elle tolère de légers défauts de planéité et d'aspect mais, elle exige un réchampissage régulier et un aspect final uniforme.

**La finition B** est la finition intermédiaire, elle est d'aspect poché. Des défauts d'épiderme peuvent apparaître, ainsi que des traces d'outils d'application. Le réchampissage peut également présenter quelques irrégularités.

**La finition C** est la finition la plus simple et elle est aussi d'aspect poché. Le film de peinture doit couvrir le subjectile. Les défauts de pouvoir masquant ou de brillance sont tolérés.